

# Règlement pour la 15<sup>ème</sup> édition

## Article 1 : Conditions d'inscription

Le Concours est ouvert à tout étudiant inscrit dans un Master 2 recherche ou professionnel, francophone ou non-francophone, dans une mention Droit de la propriété intellectuelle et/ou numérique, dans l'année du concours.

Chaque Master 2 ne peut présenter qu'une seule équipe.

Lorsqu'au sein d'une même Université, il existe plusieurs Masters 2 spécialisés, **un maximum de deux équipes, appartenant à des Masters 2 distincts**, peuvent être engagées.

**Chaque équipe** devra remplir un formulaire d'inscription communiqué par leur responsable de master et le retourner à :

[Melanie.clement-fontaine@uvsq.fr](mailto:Melanie.clement-fontaine@uvsq.fr) avec l'objet suivant : inscription CN2PI

La date de clôture des inscriptions est fixée **au 12 février 2024**.

Tout non-respect de ces conditions causera la disqualification de l'équipe.

## Article 2 : Frais d'inscription

Pour chaque candidat titulaire ou suppléant :

- soit une inscription sans option logement (logement autonome) à 60 euros
- soit une inscription avec option logement (logement par CN2PI) à 120 euros

**Le paiement s'effectue par virement aux coordonnées bancaires reproduites ci-dessous par les participants ou l'Université qui prend en charge les frais de participation. Il est demandé UN SEUL VIREMENT par équipe pour la totalité des frais de participation.**

**Le virement doit être adressé au plus tard le jour du retour des conclusions écrites, soit le 20 mars 2024.**

<b>IBAN</b>		<b>Code BIC</b>	
FR7625733000010000005329389		PSSSFR22XXX	
<b>Banque</b>	<b>Guichet</b>	<b>N° de compte</b>	<b>Clé</b>
25 733	00001	00000053293	89
CONCOURS NATIONAL PLAIDOIRIE EN PROPRIETE INTELLECTUELLE (CN2PI)		FACULTE DE DROIT ET DES SCIENCES DE POLITIQUES - IRDP CHEMIN DE LA CENSIVE DU TERTRE BP 81307 44300 NANTES	

Toute question à ce sujet peut être posée à : [asso.cn2pi@gmail.com](mailto:asso.cn2pi@gmail.com)

Dans l'hypothèse où une équipe ne serait pas sélectionnée pour la phase orale, il sera immédiatement procédé au remboursement des frais d'inscription.

Au-delà des deux candidats titulaires et du candidat suppléant, les équipes peuvent être accompagnées par les membres de l'équipe de rédaction (conf. Article 4). Chaque personne supplémentaire devra verser au titre de sa participation aux trois jours du Concours **de 60 euros (restauration seule) ou de 120 euros (hébergement + restauration)** dans la limite de l'hébergement disponible (contact sera pris avec les équipes à l'issue de la clôture des inscriptions pour préciser cette disponibilité).

### **Article 3 : Frais de transport**

Les frais de transport restent à la charge des candidats.

Nous rappelons aux candidats qu'ils peuvent bénéficier de différentes possibilités pour subventionner leur participation au concours :

- FSDIE de l'université de rattachement ;
- Fonds du laboratoire de rattachement ;
- Fonds du Master

### **Article 4 : Composition d'une équipe**

Une équipe est constituée de deux plaideurs titulaires.

Un plaideur suppléant peut éventuellement être inscrit pour le cas où l'un des plaideurs titulaires ne pourrait pas plaider.

Une équipe de rédaction peut également être constituée. Les membres de cette équipe doivent être mentionnés lors de l'inscription.

Les plaideurs titulaires, le plaideur suppléant et les membres de l'équipe de rédaction doivent appartenir au même Master 2. Aucun d'eux ne doit avoir exercé à titre professionnel dans le milieu judiciaire ou dans le domaine de la propriété intellectuelle. Aucune limite d'âge n'est fixée.

### **Article 5 : Cas pratique**

Le cas pratique porte sur des thématiques relevant essentiellement de la propriété intellectuelle, indifféremment de la propriété littéraire et artistique ou de la propriété industrielle.

Le cas pratique est rédigé par une équipe d'enseignants-chercheurs et/ou de doctorants avec la collaboration de professionnels, sous la direction du comité scientifique du Concours.

Le cas pratique sera communiqué **en janvier 2024**.

## **Article 6 : Préparation des étudiants au concours**

Les candidats s'interdisent de faire intervenir des enseignants-chercheurs ou des professionnels dans la résolution du cas.

## **Article 7 : Retour des conclusions écrites**

Chaque équipe doit préparer deux plaidoiries : une en demande et une en défense.

Lors de l'inscription, les équipes s'engagent à envoyer les conclusions écrites à l'organisation **avant le 20 mars 2024**, 12 h, à l'adresse suivante : [asso.cn2pi@gmail.com](mailto:asso.cn2pi@gmail.com)

Ces conclusions comportent **deux parties** qui doivent être rendues sous la forme de deux documents distincts en format PDF :

- l'argumentation du demandeur
- l'argumentation du défendeur

Chacun des deux documents est un résumé des conclusions d'une longueur maximale de 6 pages, police times new roman, taille 12, interligne 1,5.

Le non-respect du délai fixé entraînera la disqualification de l'équipe.

## **Article 8 : Sélection des équipes pour la phase orale**

La phase orale comprend 16 équipes.

Toutefois, si le nombre des inscriptions excède 16 équipes, les organisateurs, en collaboration avec des professionnels et le Comité scientifique du Concours se réservent la possibilité d'accueillir, dans la mesure du possible, des équipes supplémentaires sur la base des conclusions écrites, dans la limite de 24 équipes.

## **Article 9 : Déroulement des plaidoiries**

*Les équipes communiqueront leurs conclusions le 15 avril au plus tard aux équipes qui leur seront désignées par mail.*

Toutes les équipes participeront aux deux premiers tours. Chacune plaidera en position de demandeur et de défendeur.

Lors de la réunion d'ouverture, et dans l'hypothèse où 16 équipes seraient inscrites, chaque équipe tirera une lettre au hasard (de A à P) qui déterminera les rencontres et la position des équipes selon le système suivant :

	<i>1er tour</i>		<i>2nd tour</i>		
	<i>Demande</i>	<i>Défense</i>	<i>Demande</i>	<i>Défense</i>	
<i>Jury n° 1</i>	<i>A</i>	<i>B</i>	<i>D</i>	<i>O</i>	<i>Jury n° 5</i>
	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>J</i>	<i>E</i>	
<i>Jury n° 2</i>	<i>E</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>C</i>	<i>Jury n° 6</i>
	<i>G</i>	<i>H</i>	<i>N</i>	<i>I</i>	
<i>Jury n° 3</i>	<i>I</i>	<i>J</i>	<i>B</i>	<i>G</i>	<i>Jury n° 7</i>
	<i>K</i>	<i>L</i>	<i>P</i>	<i>K</i>	
<i>Jury n° 4</i>	<i>M</i>	<i>N</i>	<i>L</i>	<i>M</i>	<i>Jury n° 8</i>
	<i>O</i>	<i>P</i>	<i>F</i>	<i>A</i>	

En quart de finale et demi-finale, les rencontres et la position de chaque équipe (demande ou défense) seront tirées au sort. En finale, la position de chaque équipe sera tirée au sort.

Chaque équipe dispose de 15 minutes pour faire valoir ses arguments devant le jury. Les deux plaideurs doivent se répartir la plaidoirie de manière équitable.

En finale, chaque équipe dispose de 20 minutes.

À l'issue des deux plaidoiries, chaque équipe disposera d'un droit de réponse de 2 minutes maximum. Pour la finale, ce droit de réponse est porté à 3 minutes maximum.

Chaque équipe devra défendre les intérêts de la partie qu'elle représente en veillant à respecter les faits de l'espèce.

Les débats seront publics.

## **Article 10 : Spécificités des phases finales**

Le cas pratique pourra être complété pour la demi-finale et pour la finale par la communication de nouvelles pièces lors de la désignation des équipes qualifiées.

Les équipes devront prendre en considération les nouvelles pièces pour le lendemain.

## **Article 11 : Délibération des jurys**

Le jury est composé de deux à cinq membres professionnels ou universitaires (jusqu'à sept membres pour la finale), spécialisés en Droit de la propriété intellectuelle. La diversité des universités participantes sera prise en considération dans la composition du jury.;

Sur le fond, le jury appréciera le respect et la compréhension du sujet, la construction de l'exposé, la qualité des sources mobilisées ainsi que la pertinence de l'argumentation et de l'utilisation du droit de réponse.

Sur la forme de la plaidoirie, il jugera le comportement de l'équipe face à l'adversaire, le respect de l'esprit sportif du concours, l'élocution, le vocabulaire, le détachement par rapport aux notes, la gestuelle, la maîtrise de l'espace et l'éloquence.

Le jury désigne un vainqueur par confrontation tout en expliquant les raisons de ce choix.

À la fin du 1<sup>er</sup> tour et à la fin du 2<sup>nd</sup> tour, le jury opère un classement entre les équipes qu'il a observées. Des points seront attribués aux équipes en fonction du classement.

1er : 8 pts

2ème : 4 pts

3ème : 2 pts

4ème : 1 pt

Les huit premières équipes selon le classement accèdent aux quarts de finale.

Les jurys désignent également le meilleur plaideur par une note sur 10 qu'ils attribuent à chaque plaideur au 1<sup>er</sup> tour et au 2<sup>nd</sup> tour.

Pour la finale, le jury tiendra compte des conclusions écrites transmises initialement pour prendre sa décision.

## **Article 12 : Prix**

Seront décernés à la fin du Concours :

- le prix de l'équipe vainqueur du Concours ;
- le prix de l'équipe finaliste ;
- le prix du meilleur plaideur ;
- le prix de la sportivité.

### **Calendrier**

**Le 16 janvier 2024** : communication du cas pratique et ouverture des inscriptions

**12 février 2024, minuit** : clôture des inscriptions

**20 mars 2024, 12 h** : remise des conclusions écrites (asso.cn2pi@gmail.com)

**17 avril 2024 :**

- **À partir de 14 h 30** : Accueil des participants devant les écuries du Château de Versailles
- **15 h** : Spectacle de de Bartabas, *La voie de l'écuycère* (**sur inscription et sous réserve des places disponibles**)
- **16 h 30** : Conférence sur l'art de la plaidoirie et conférence scientifique (**cf programme**)

**18 avril 2024 :**

- **À partir de 9 h** : Éliminatoires, quarts de finale (Faculté de droit et de science politique à Guyancourt)
- **À partir de 19 h 30** : Gala

**19 avril 2024 (matinée) :**

- Demi-finales et finale, Joute de professionnels et remise des prix (Tribunal de Versailles)
- Cocktail de clôture